

**AVIS DE CONCOURS DE RECRUTEMENT DE MEDECINS
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

SESSION 2020

Le registre d'inscription est ouvert :

du MARDI 10 SEPTEMBRE 2019 à partir de 12 heures au JEUDI 10 OCTOBRE 2019, 17 heures, heure de Paris

Aucune inscription ou modification d'inscription ne sera admise en dehors de ces délais.
L'épreuve orale d'admission se déroulera du 17 au 20 mars 2020 à Paris. Le nombre de postes sera fixé ultérieurement.

Avant de procéder à leur inscription, les candidats doivent vérifier qu'ils remplissent bien les conditions générales d'accès à la fonction publique et toutes les conditions requises par la réglementation du concours.

MODALITES D'INSCRIPTION :

Phase 1 :	Phase 2 :
<p>INSCRIPTION PAR INTERNET</p> <p>Sur le site : http://www.education.gouv.fr/siac3</p> <p>Du MARDI 10 SEPTEMBRE 2019 à partir de 12 heures au JEUDI 10 OCTOBRE 2019, 17 heures, heure de Paris</p> <p>L'attention des candidats est appelée sur le fait que tant que votre numéro d'inscription n'est pas affiché à l'écran, l'inscription n'est pas enregistrée. En cas de déconnexion avant l'obtention de celui-ci, le candidat doit reprendre la totalité de la procédure.</p> <p>Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.</p> <p>L'attention des candidats est tout particulièrement appelée sur la nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.</p> <p>Il est demandé aux candidats de fournir une adresse électronique valable et permanente.</p> <p>L'adresse électronique ainsi que l'adresse postale indiquées lors de l'inscription doivent être permanentes et seront utilisées pour toute la période d'organisation du recrutement. Aucune réclamation ne sera admise.</p> <p>En cas d'impossibilité d'inscription par internet, les candidats peuvent faire une demande écrite de dossier imprimé d'inscription. Les modalités dans ce cas sont consultables sur le site du ministère : http://www.education.gouv.fr/siac3/</p>	<p>ENVOI DES PIÈCES JUSTIFICATIVES AU RECTORAT</p> <p>Les candidats recevront après le 11 OCTOBRE 2019 par courriel :</p> <p>un formulaire indiquant les pièces justificatives à fournir.</p> <p>Ce formulaire accompagné des pièces justificatives devra être retourné à :</p> <p>Division des Examens et Concours du Rectorat DEC/1 - Concours Nationaux 2, rue Philippe De Gueldres Case officielle n° 30013 54035 NANCY Cedex</p> <p>au plus tard le :</p> <p>13 novembre 2019 (délai de rigueur).</p> <p>Lors de son inscription, le candidat s'engage à fournir à la date indiquée, toutes les pièces justificatives qui lui seront demandées.</p>

EPREUVE D'ADMISSION :

En vue de l'épreuve d'admission, les candidats constituent un dossier qui doit obligatoirement comprendre les pièces suivantes :

- une copie de leurs titres et diplômes acquis
- un curriculum vitae impérativement limité à deux pages
- une note de présentation dactylographiée de cinq pages au plus, décrivant le ou les emplois qu'ils ont pu occuper, le ou les stages qu'ils ont pu effectuer et la nature des travaux qu'ils ont réalisés ou auxquels ils ont pris part
- la justification des travaux et, s'il y a lieu, des activités cités

Les candidats titulaires d'un doctorat joindront **en plus** de ce dossier une fiche individuelle sur laquelle figureront leur identité, l'intitulé de leur doctorat, sa date d'obtention et la section du conseil national des université correspondant à la discipline. Ils caractériseront sur cette même fiche, en quarante lignes maximum, les éléments qui constituent, selon eux, les acquis de leur expérience professionnelle et préciseront leurs motivations.

Ce dossier devra être adressé à l'adresse suivante au plus tard le **15 novembre 2019**, le cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

Ministère chargé de l'Education Nationale
Direction Générale des Ressources Humaines
Bureau des concours DGRH D5
72 rue Regnault
75243 PARIS CEDEX 13

Au plus tard le 15 novembre 2019

Résultats :

Les candidats prennent connaissance des résultats sur le site internet du ministère à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/resultats-atss>

Les candidats imprimeront leur relevé de notes directement en se connectant à la même adresse. Aucun relevé de note n'est adressé par voie postale.

IMPORTANT

® En application du principe général d'égalité de traitement des candidats, aucune inscription, aucune modification d'inscription ne peut être acceptée après la clôture des serveurs d'inscription.

® L'inscription à un concours est un acte personnel. Il est impératif que les candidats effectuent eux-mêmes cette opération. Leur attention est tout particulièrement appelée sur la nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

® La vérification, par l'administration, des conditions requises pour concourir doit intervenir au plus tard à la date de nomination, il en découle que la convocation des candidats ne préjuge pas de la recevabilité de leur demande d'inscription.